

Nanterre, le 26 janvier 2023

CONTACTS :

Mélina COHEN-SETTON

Attachée de presse

melina.cohen.setton@editia.fr

06 18 12 74 59

Cathy BRUNO

Cheffe de cabinet

Cabinet du maire et des élu·e·s

Ville de Nanterre

cathy.bruno@mairie-nanterre.fr

01 47 29 51 29

06 34 13 91 90

2^e Nuit de la Solidarité métropolitaine : la Ville de Nanterre appelle l'ensemble des collectivités franciliennes et l'Etat à amplifier la création de places d'hébergement

Ce jeudi 26 janvier, la ville de Nanterre participe, pour la première fois, à la Nuit de la Solidarité métropolitaine, aux côtés de 28 autres communes du Grand-Paris, afin de recenser finement le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants vivant dans les rues d'une métropole où la pénurie de logements abordables et de places d'hébergement ne cesse de s'aggraver.

En permettant de mieux connaître le nombre, les profils et les besoins des personnes sans abri, cette action, initiée par les associations de solidarité et des collectivités territoriales, doit servir à adapter les politiques existantes et à garantir la mise à l'abri de toutes les personnes à la rue.

Ce jeudi soir, de 19h à 1h du matin, plus d'une centaine de bénévoles nanterriens, militants associatifs ou non, agents municipaux et professionnels socio-éducatifs, seront formés, puis répartis dans 25 équipes encadrées par un responsable de terrain expérimenté, pour aller à la rencontre des personnes sans abri et engager ce recensement dans 25 secteurs de la ville.

Les professionnels du Centre Communal d'Action Sociale de Nanterre coordonneront l'action de terrain depuis la Salle des congrès de l'Hôtel de ville afin de préparer et d'assister ces équipes, de recueillir les appels de terrain, d'évaluer les situations et d'effectuer les signalements nécessaires auprès des acteurs de l'hébergement à Nanterre.

Pour Patrick Jarry, maire de Nanterre et conseiller départemental des Hauts-de-Seine, « l'engagement de la municipalité dans cette initiative n'est ni une opération de communication, ni un simple comptage bien organisé : c'est un appel à la responsabilisation de l'ensemble des communes de la métropole, mais aussi du Département, de la Région Ile-de-France et de l'Etat devant une situation qui ne peut plus durer. »

A l'heure où des milliers de personnes sont en attente d'un logement social en Ile-de-France, et d'autres sont tout bonnement condamnées à vivre et dormir sur les trottoirs, certaines villes s'évertuent à préserver leur entre-soi social au mépris des obligations imposées par la loi en matière de construction de logement.

A l'opposé, la Ville de Nanterre met en œuvre, depuis des années, une véritable politique de solidarité pour permettre à des milliers de personnes d'accéder à un hébergement ou à un logement adapté. Nanterre fait partie des 12 communes franciliennes, avec Paris, qui concentrent 60% des places d'hébergement du territoire. Elle compte, à elle seule, 29 places d'hébergement pour 1 000 habitants, alors que la moyenne régionale s'élève péniblement à 13,5.

A la saturation des dispositifs d'hébergement et de logement adapté, s'ajoute ainsi un déséquilibre flagrant de l'offre disponible sur le territoire. Or, il suffirait pour toutes les communes d'atteindre la moyenne régionale pour conduire à la création de milliers de places d'hébergement supplémentaires sur notre territoire.

Ce sujet n'a rien d'une découverte. Alors jusqu'à quand déplorera-t-on ces inégalités ? Jusqu'à quand se contentera-t-on de réprimander avec aussi peu de volonté politique les villes préférant payer des amendes, plutôt que de respecter la loi ?

A l'évidence, la responsabilité de l'Etat est également en jeu. En 2017, le président de la République avait annoncé un objectif de « zéro personne à la rue ». Cinq ans plus tard, à l'occasion d'une récente interview, le Ministre du Logement Olivier Klein affirmait pour sa part : « *Mon engagement, c'est qu'aucun enfant ne soit à la rue la nuit.* » Pourtant, dans la métropole du Grand-Paris des centaines d'enfants sont toujours sans abri, faute de places disponibles dans les dispositifs d'hébergement existants.

Cette situation questionne directement la responsabilité du Département des Hauts-de-Seine, alors que la protection des mineurs en danger relève de sa responsabilité et que le plan national de lutte contre la pauvreté oblige les Départements à s'investir davantage dans leur protection et leur hébergement.

La Nuit de la Solidarité métropolitaine n'est qu'une première étape vers une politique de solidarité commune. Toutes les collectivités publiques et l'Etat doivent se sentir concernés par l'impératif de ne laisser aucune femme, aucun homme, aucun enfant vivre dehors en 2023
